

moins nombreux programmes. Nous avons identifié quelque 27 organismes et ministères du gouvernement fédéral ainsi engagés et quelque 117 programmes directement rattachés à nos villes.

Troisièmement, il y avait un net manque de coordination des programmes entre paliers de gouvernement. Quatrièmement, on sentait nettement le besoin d'explorer de nouvelles voies dans la recherche d'un mécanisme national faisant appel à tous les intéressés et servant à définir nos objectifs dans le domaine de l'urbanisme et les lignes d'actions nécessaires pour y arriver. Cinquièmement, il est clair également que la complexité même et le caractère global des problèmes urbains et le nombre même de ceux qui en sont touchés militaient contre la solution traditionnelle, qui aurait consisté à former un nouveau ministère des affaires urbaines chargé d'effectuer les recherches, de mettre au point les politiques, et de coordonner le tout. C'est là, monsieur l'Orateur, la raison d'être du département d'État chargé des affaires urbaines. Il ne prendra pas directement l'initiative de formuler des programmes. Il me semble que la nature même et la complexité des problèmes qui se posent infirment le concept suivant lequel la politique émanerait uniquement de ceux qui en ont la charge. Il s'ensuit qu'une politique objective portant sur une vaste gamme d'activités et de pouvoirs peut émerger à l'écart des intérêts acquis qui se proflent dans l'administration des programmes.

• (8.10 p.m.)

Je m'empresse d'ajouter que si la formulation d'une politique constituera au sein de ce département d'État une activité distincte de l'administration des programmes, ce ne sera pas pour permettre à ceux qui l'exerceront de s'enfermer dans une tour d'ivoire, mais pour faciliter l'élaboration de toutes les décisions politiques et pour influer, au profit de tous les Canadiens, sur la réalisation des programmes qui affectent l'environnement urbain, et ce, sans qu'il soit besoin de faire double emploi ou d'adopter les systèmes distributeurs déjà en place dans d'autres ministères ou organismes du gouvernement.

C'est de propos délibéré que le département porte le nom de département des Affaires urbaines et non celui des Affaires urbaines et du Logement, ou des Affaires urbaines et des Transports, ou des Affaires urbaines et de la Gestion foncière. Il s'appelle ainsi parce que le mandat qu'il détient ne souffre pas de restrictions et que la portée en est aussi étendue que possible, alors que son rôle sur le plan fonctionnel est inexistant. Le rôle du département sera de coordonner les politiques fédérales avec les ministères auxquels elles s'adressent. Il appuiera tous les programmes et projets fédéraux pertinents, au nom d'une politique urbaine d'ensemble. Il engagera des consultations avec les provinces et les municipalités qui en relèvent afin qu'ensemble, ils puissent—nous l'espérons—adopter une politique conjointe pour décider de problèmes urbains que chacun des paliers de gouvernement ne saurait, à lui seul, résoudre.

A mon avis, il a été trop longtemps trop facile, quel que soit le domaine politique que je pourrais aborder avec les honorables députés, de rejeter le blâme sur un autre palier de gouvernement pour tous les fléaux urbains, qu'il s'agisse de la congestion, de la montée en flèche des prix fonciers, de taudis, de logements inadéquats ou de pollution. Il a été de même facile pour le gouvernement fédéral de mettre au point, de façon empirique

je le crains, une politique ou un programme qu'il venait ensuite proposer à cette Chambre ou au public canadien en l'assurant que tel programme de renouveau urbain, de transit urbain ou que sais-je, apporterait la solution aux problèmes qui se sont accumulés dans les villes depuis des décennies.

Des initiatives aussi simplistes et aussi hétéroclites que celles-là peuvent apporter une solution à des problèmes politiques à court terme, mais elles ne sauraient, à mon sens, résoudre des problèmes urbains. Je dirais même que cette méthode d'agir se révèle souvent néfaste. Nous ne demandons donc pas à la Chambre l'instauration d'un programme de cette nature. Nous voulons rompre cette chaîne mensongère et trompeuse. Ce n'est pas du tout notre intention de présenter des solutions politiquement rentables sous forme de panacée simpliste. Nous demandons l'appui de tous les députés pour mettre sur pied un nouvel organisme, adopter une formule qui permettrait à notre gouvernement, en collaboration avec les provinces, les villes et les citoyens de s'attaquer véritablement à la racine des problèmes urbains qui prennent sans cesse plus d'ampleur et qu'aucun pays n'a réussi jusqu'ici à juguler. La recherche des solutions à ces problèmes nous porte à croire que nous apporterons aux citoyens du pays ce niveau de satisfaction et d'épanouissement dont chacun rêve.

Je suis gré à nombre de députés des deux côtés de la Chambre de nous avoir encouragés et soutenus dans cette entreprise depuis deux ans. Je tiens également à signaler que les provinces ont donné leur adhésion à notre quête. Un nouveau climat tenu, fragile mais néanmoins réel règne dans nos entretiens relatifs aux affaires urbaines avec les provinces. Il semble que les dirigeants politiques soient enclins à la collaboration sous de nouvelles formes.

En cherchant depuis deux ans à faire l'unanimité sur la nécessité d'une politique urbaine nationale, les nouvelles municipalités canadiennes ont visé plus haut et plus grand en cherchant des solutions à long terme. Je les en félicite, de même que les dirigeants des associations provinciales et municipales et la Fédération canadienne des maires et des municipalités, en particulier leurs deux présidents sortants, les maires O'Brien et Dent, et je salue leur nouveau président, le maire D'Amour de Hull.

Plus précisément, dans nos entretiens avec les provinces et les représentants des municipalités canadiennes depuis un an on peut dire que des progrès importants ont été réalisés. On a accepté d'une façon générale le principe des trois paliers de gouvernement, dont l'action en matière de politique urbaine est interdépendante, qui doivent trouver de nouveaux moyens de collaborer pour que nos politiques et programmes soient mieux compris, qu'ils s'enchaînent mieux, qu'ils se complètent mieux, qu'ils ne soient pas contradictoires, dans la réalisation des priorités et des objectifs communs.

A Winnipeg en avril cette année a eu lieu une réunion que je qualifierai d'historique. J'y assistais en tant que représentant du gouvernement fédéral, en compagnie des ministres provinciaux des affaires municipales et des représentants des municipalités canadiennes de tout le pays et la rencontre a permis la création d'un comité formé des trois échelons de gouvernement, chargé de constituer un forum national de consultation permanente. Ce n'est qu'une étape dans le long cheminement qui permettra d'en arriver à de nouvelles formes de coopération intergouvernementale, mais je pense que le seul fait